TARIFS LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES AU 1er JANVIER 2018

LOCATION pour les habitants de la commune	**PRIX (en €)**
La demi-journée (ou soirée) en semaine	250,00
Le week-end (samedi-dimanche)	750,00
LOCATION pour les extérieurs	
La demi-journée (ou soirée) en semaine	400,00
Le week-end (samedi-dimanche)	900,00
CAUTIONS	
Caution locaux et matériel	1000,00
Caution nettoyage	200,00
LOCATION TABLES RONDES	
La table	10,00

La Salle des Fêtes de la commune de Boissise-le-Roi est située dans le hameau d'Orgenoy, rue de la Planche Coutant.

Modalités de location :

La Salle des Fêtes est louée aux habitants de la commune et aux extérieurs, elle est limitée à 150 personnes maximum.

Dans un premier temps il faut vous renseigner auprès de la Mairie sur ses disponibilités. Une fois la date arrêtée vous devez passer dans les 15 jours en Mairie pour valider votre réservation et remplir la convention d'utilisation de la salle en vous munissant des documents ci-dessous :

- Une attestation d'assurance,
- Les 2 chèques de caution à l'ordre du Trésor Public,
- Le chèque correspondant au montant de la location à l'ordre du Trésor Public (celui-ci sera encaissé dans le mois qui suit son établissement et au plus tard 30 jours avant la date effective de location),
- Un relevé d'identité bancaire,
- Une photocopie de votre carte d'identité.

Un état des lieux « entrant » sera effectué le vendredi entre 9h00 et 10h00 ou 14h00 et 15h00, sur rendez-vous, par un représentant de la commune en présence de l'organisateur, avant la remise des clés, afin de constater l'état de propreté des lieux, ainsi que le matériel mis à disposition dans la salle.

L'occupation des lieux ne pourra se poursuivre au-delà de 4h du matin le week-end, heure à laquelle ils doivent être libres de toute occupation.

Un état des lieux « sortant » sera effectué le lundi matin à 9h30 par un représentant de la commune en présence de l'organisateur, avant la restitution des clés, les deux parties constatant ensemble l'état de propreté des lieux loués.

Les chèques de caution vous seront restitués par courrier si aucune observation n'est formulée.

Le planning des manifestations de la commune pour l'année suivante est établi tous les ans en novembre, aussi les demandes de location de salle ne pourront se faire qu'après l'établissement de ce planning.

<u>Désignation des locaux loués</u> :

La salle des fêtes se compose de :

- une salle principale possédant une scène aménagée de moquette et d'un rideau
- un vestiaire pourvu de porte manteaux et cintres
- une salle annexe
- un WC hommes et un WC femmes avec lavabo,
- un WC handicapé avec lavabo,
- une cuisine comportant les aménagements suivants : un double réfrigérateur, 4 plans de travail dont un mobile, une hotte aspirante, un double évier, un four, un four à micro-ondes, des étagères de stockage, 2 poubelles.

Matériel mis à disposition :

- 150 chaises
- 25 tables
- deux balais, serpillières, seau

La salle des fêtes

Le parking

L'entrée avec le vestiaire et les sanitaires

La grande salle

La grande salle

La petite salle

La cuisine

La cuisine